Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20251127-22_2025-DE

Graulhet
Centre Communal
d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération N°22/2025

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

OBJET :

ACTUALISATION DES TARIFS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE A COMPTER DU 01/01/2026

C.A convoqué le : 20/11/2025	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 9	Votants : 9

L'an 2025, le Jeudi 27 Novembre,
A 18 heures, le Conseil d'Administration du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au C.C.A.S. de GRAULHET, sous la Présidence de m. Blaise AZNAR, Présidente du C.C.A.S.

Présents : 9
M. Blaise AZNAR, Mme Michelle LAVIT, Mme Marie-Paule SOLOFRIZZO, Mme Chantal LAFAGE, M. Olivier Bernard HABERMEYER, Mme Coralie DELON, Mme Danièle DESERT, Mme Pernelle CLAPPIER, Mme Djamila SOARES PINTO.

Absents sans pouvoir : 8
Mme Mireille BOUTIN, M. Kamel BATAOUI Kamel, M. Nicolas POSER, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Elodie PEYRAU, Mme Annie FABRIES, Mme Jacqueline PECH.

Absents avec pouvoir : Néant

ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20251127-22_2025-DE

Délibération n° 22/ 2025

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°29/2006 en date du 30 Mars 2006 décidant, de mettre fin à l'exploitation de la régie municipale pour la gestion du Foyer Logements pour personnes âgées « Résidence du Château » à compter du 31 Mars 2006,

VU cette même délibération décidant que cette mission relèvera désormais des compétences du C.C.A.S.,

VU l'article 25 du décret n° 95-562 du 6 Mai 1995, précisant que le C.C.A.S. peut disposer de recettes d'exploitation et de fonctionnement,

VU la délibération du C.C.A.S. N°28/2006, en date du 27/06/2006 créant un budget annexe à celui du C.C.A.S. pour la gestion du Foyer Logements, à compter du 01/04/2006,

VU la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement adoptée le 28 décembre 2015, qui transforme les logements-foyers, également appelés Résidences pour Personnes Agées (RPA), en « Résidences Autonomie »,

- CONSIDERANT que les recettes de la Résidence Autonomie sont constituées en grande partie de la participation des résidents, et qu'il y a lieu de fixer les tarifs périodiquement,

DECIDE

- de fixer les tarifs (à l'exception des loyers - révision APL CAF au 01/07/2025) à compter du 01 janvier 2026 comme suit :

1- Redevance loyer
- logement T1 : 460.00 €
- logement T1 bis N°32 : 541.00 €
- T1bis N°41 : 493.00 €
- logement T2 : 594.00 €
- logement T2 bis : 675.00 €

- charge collective alarme : 19.00 €

2- Services Collectifs
- personne seule : 7.40 € /jour
- couple : 11.20 € / jour

3 - Repas :

- repas pris par les résidents
  - midi : 8.80 € - soir : 7.20 €

- repas pris par les personnes extérieures

- midi : € 10.50 - soir : 10.50 €

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20251127-22_2025-DE

- Autres tarifs :

- laverie : 3 € le jeton (machine à laver et machine à sécher le linge)
- caution (à l'entrée dans le logement) - 1 mois de redevance loyer.

- **DE DONNER** pouvoir au Président, ou son représentant, du C.C.A.S., pour l'exécution de la présente délibération et engager le C.C.A.S.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

GRAULHET, le 27 Novembre 2025.

Le Président du C.C.A.S.,
Blaise AZNAR.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GRAULHET 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »